



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 1^{er} avril 2026

L'Assurance maladie va déployer la Suite numérique collaborative de l'État auprès de ses 80 000 agents

La direction interministérielle du numérique (DINUM) et la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam) signent aujourd'hui un partenariat pour accélérer le déploiement de LaSuite au sein de l'Assurance Maladie, dans la continuité de sa stratégie en faveur de la souveraineté numérique. Avec plus de 80 000 agents concernés, ce partenariat marque une avancée décisive dans l'adoption de solutions numériques souveraines par les administrations. Il illustre la volonté des pouvoirs publics d'accélérer le déploiement d'outils performants et adaptés aux besoins des agents.

La Cnam rejoint le Club LaSuite et contribue à l'évolution des outils numériques souverains de l'État

LaSuite est la solution collaborative et bureautique opérée par la DINUM pour les agents publics - incluant des outils comme Tchap et Visio - déjà adoptée par plus de 500 000 utilisateurs. Elle est conçue pour faciliter le travail quotidien des agents en garantissant la maîtrise des données, des coûts et des usages.

La convention signée aujourd'hui marque une nouvelle étape : elle prévoit le développement de fonctionnalités spécifiques aux besoins de l'Assurance Maladie, une intégration renforcée de LaSuite dans les processus métiers de la Cnam, ainsi qu'une contribution active de la Cnam à la feuille de route technique de la solution.

En rejoignant le "Club LaSuite", la Cnam s'engage aux côtés des administrations co-financeuses et devient un acteur clé de cette dynamique interministérielle.

Ce partenariat illustre la volonté de l'État de proposer des outils mutualisés hébergés en France, et fondés sur l'open source, afin de renforcer l'autonomie stratégique des

administrations, en bonne articulation avec les outils collaboratifs proposés par la filière française du numérique.

Une gouvernance partagée au service d'une mutualisation efficace

La DINUM assurera la mise en œuvre technique et administrative des actions financées. La Cnam, quant à elle, participera activement aux instances de suivi du Club LaSuite et étudiera le déploiement des solutions pertinentes auprès de ses agents et du réseau de l'Assurance Maladie.

Un bilan des actions menées sera présenté lors du second Club LaSuite, prévu au deuxième semestre 2026. Ce suivi régulier garantira l'optimisation des crédits alloués et l'alignement des développements sur les priorités des administrations.

Un choix pionnier pour la Cnam

En optant pour LaSuite, la Cnam confirme son engagement en faveur d'outils souverains, de confiance, sécurisés et performants. Ce choix s'inscrit dans une démarche d'excellence opérationnelle et de transformation de l'action publique, tout en contribuant à la mutualisation des coûts et à la résilience des infrastructures numériques de l'État.

« LaSuite est une solution souveraine et sécurisée conçue pour répondre aux besoins des opérateurs régaliens. Avec plus de 80 000 agents concernés, nous nous réjouissons de cette nouvelle étape franchie aux côtés de la Cnam, qui confirme l'accélération du déploiement de LaSuite, et notamment de Visio, et renforce la qualité et l'efficacité des services publics. » Stéphanie Schaer, directrice interministérielle du numérique (DINUM).

« Nous saluons ce partenariat avec la DINUM qui marque une étape importante pour la Cnam dans sa stratégie vers une plus grande indépendance numérique. Concrètement, il permettra à nos collaborateurs d'accéder à des outils bureautiques et collaboratifs entièrement hébergés en France, renforçant ainsi la protection des données sensibles que nous traitons. Cette convention marque notre engagement à participer au développement et au déploiement des services de LaSuite. En rejoignant ce dispositif, non seulement nous adoptons une solution collaborative performante et sécurisée mais nous contribuons activement à construire un écosystème numérique public, qui répond aux enjeux de sécurité, d'efficacité et d'indépendance technologique. » Thomas Fatôme, directeur général de la Cnam.

À propos de la DINUM : Elle conçoit, déploie et opère des services numériques interministériels, comme FranceConnect, data.gouv.fr ou LaSuite, contribuant à rendre l'État plus simple, plus efficace et plus souverain grâce au numérique. Plus d'informations : numerique.gouv.fr

À propos de la CNAM : Depuis 80 ans, l'Assurance Maladie joue un rôle majeur au service de la solidarité nationale en assurant la gestion des branches maladie et accidents du travail / maladies professionnelles du régime général de la Sécurité sociale. Afin de pouvoir protéger durablement la santé de chacun, à chaque étape de la vie, elle agit en proximité auprès de l'ensemble des acteurs, assurés, professionnels de santé, entreprises, institutionnels... et crée les conditions pour assurer collectivement la pérennité du système. Acteur pivot du système, elle œuvre au quotidien pour garantir l'accès universel aux droits et permettre l'accès aux soins, pour accompagner chaque assuré dans la préservation de sa santé et pour améliorer en permanence l'efficacité du système. Elle s'appuie pour cela sur l'expertise de ses plus de 80 000 collaborateurs, répartis sur l'ensemble du territoire au sein de la Caisse nationale et des 102 caisses primaires d'assurance maladie, des quatre caisses générales de sécurité sociale (CGSS) et de la caisse de sécurité sociale (CSS) dans le cas de Mayotte, des 20 caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) et des 13 unions de gestion des établissements de caisse d'Assurance Maladie (Ugecam) qui partagent le même mot d'ordre au service de la santé de tous : **AGIR ENSEMBLE, PROTÉGER CHACUN.**



Contact presse :

Direction interministérielle du numérique : Floriane Beaudron, cheffe de la mission Communication
06 10 60 41 19 / floriane.beaudron@modernisation.gouv.fr

Caisse nationale de l'Assurance Maladie : Léo Leroy - 01 72 60 19 89 / Céline Robert-Tissot - 01 72 60 13 37 / Alice Roznowiez - 01 72 60 22 83 / Clara Goutaudier - 01 72 60 15 62 / presse.cnam@assurance-maladie.fr